



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 mars 2010

LES PARTENAIRES SOCIAUX EUROPÉENS S'ENGAGENT EN FAVEUR DE MARCHÉS DU TRAVAIL INCLUSIFS

Le 25 mars 2010, la CES, BUSINESSEUROPE, l'UEAPME et le CEEP ont présenté leur accord européen sur des marchés du travail inclusifs lors du Sommet Social Tripartite qui s'est tenu à Bruxelles.

Alors que le taux de chômage atteint actuellement 9,5 % dans l'UE, des mesures urgentes et fortes sont nécessaires. L'Europe ne peut pas se permettre de se priver de tous ces talents. Elle doit tirer le meilleur de l'énorme potentiel de sa population active, améliorer la qualité de l'emploi et augmenter les taux d'emploi en cette période de vieillissement démographique.

L'inclusion sur le marché du travail est une source d'inquiétude majeure pour les partenaires sociaux européens. Elle est essentielle pour stimuler le développement économique et favoriser la cohésion sociale. Grâce à cet accord, les partenaires sociaux s'engagent à prendre des mesures concrètes afin d'aider les personnes défavorisées à entrer, à rester et à évoluer sur le marché du travail. Des mesures peuvent par exemple être prises dans des domaines tels que la formation professionnelle, l'apprentissage, le recrutement, la transparence et l'information en matière de compétences, les emplois vacants et les programmes de formation.

Les partenaires sociaux nationaux disposent de trois ans pour mettre en œuvre cet accord et devront, chaque année, présenter un compte rendu de leurs activités. Un rapport de mise en œuvre final sera élaboré en 2014 sur cette base.

La mise en œuvre de cet accord cadre contribuera à la réalisation de l'objectif de création d'une croissance inclusive fixé par la Commission dans le cadre d'une Stratégie Europe 2020 renouvelée.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Maria Fernanda Fau, BUSINESSEUROPE	Tél.:+32(0)2 237 65 62	www.businesseurope.eu
Francesco Longu, UEAPME	Tél.:+32(0)2 230 75 99	www.ueapme.com
Gin Ngan, CEEP	Tél.:+32(0)2 229 21 58	www.ceep.eu
Patricia Grillo, CES	Tél.: +32(0)2 224 04 30	www.etuc.org